

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le onze Juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, JOLY Noël, COTHEREAU Claude, BROCHOT Bernard, JAMMES Elvira, NASSOY Jocelyne, Marlène RONSE, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Étaient excusés : CHAVY Jean-Philippe (pouvoir à Michel ISAÏE)

Secrétaire de séance : COTHEREAU Claude

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 04/06/2015

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date d'affichage : 04/06/2015

### Ordre du jour

- Admission en non valeur impayés loyers BRETIN (ancien boulanger)
- Devis paysagiste pour la mission de conseil pour le réaménagement de la place des Tilleuls
- Commission Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), mise en conformité de la Mairie
- Planning robot piscine
- Point urbanisme (dossiers déposés, autorisations délivrées)
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du 30 avril 2015 est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Décision Modificative n°2/2015 (liée à l'admission ou non en non valeur des impayés de M. BRETIN, 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour) et Décision Modificative n°3/2015 (opérations de régularisation TVA 2014 réglées sur les dépenses de boulangerie). Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

### **1ère délibération - n°28/2015**

#### **OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR - IMPAYES LOYERS BRETIN (ancien boulanger)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu du centre des finances publiques de St Rémy concernant les loyers restés impayés de l'ancien boulanger, Lionel BRETIN.

M BRETIN était redevable de loyers impayés et de factures d'eau. Il a été placé en liquidation judiciaire, mais l'actif était insuffisant pour que les sommes dûes soient versées à la commune, celle-ci n'était pas prioritaire dans la liquidation. Les sommes étant irrécouvrables (débitteur insolvable), il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur la somme totale de 6 099,57 € et d'émettre un mandat au compte 6542. En effet, les sommes dûes avaient été titrées en recette par la commune sur des exercices précédents, mais elles n'ont jamais été encaissées en trésorerie, il y a lieu de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'admettre en non valeur la somme de 6 099,57 € dûe par M Lionel BRETIN. Un mandat sera émis au compte 6542 afin de régulariser la comptabilité de la commune à ce sujet.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 19/06/2015 et publication le 22/06/2015 - référence 217104306 - 20150611 - D28 - 15 - DE*

## 2<sup>e</sup> délibération - n°29/2015

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2/2015 - ADMISSION EN NON VALEUR IMPAYES BRETIN**

Suite à l'admission en non valeur des sommes dûes par M Lionel BRETIN, un mandat doit être émis compte 6542, or les crédits budgétaires sont insuffisants.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le transfert de crédits suivants :

- Compte 6542 (pertes sur créances irrécouvrables) : + 6 100 €
- Compte 2318 (autres immobilisations) : - 6 100 €
- Compte 021 (virement de la section de fonct) : - 6 100 €
- Compte 023 (virement à la section d'inv.) : - 6 100 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 22/06/2015 et publication le 22/06/2015 - référence 217104306 - 20150611 - D29- 15 - DE*

## 3<sup>e</sup> délibération - n°30/2015

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3/2015 - REGULARISATION TVA BOULANGERIE 2014**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que des dépenses concernant l'opération de reconstruction de la boulangerie ont été mandatées sans distinguer la TVA. Or la commune a demandé à soumettre le service de location de la boulangerie au régime de TVA en vue de pouvoir la récupérer à la fin des travaux. Il y a donc lieu d'émettre des opérations de régularisation. Les crédits sont insuffisants au Budget Primitif 2015 et il est proposé au conseil municipal de le modifier en conséquence.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription des crédits suivants sur la section d'investissement :

- compte D 2313 (opération 12) : + 301 179,12 €
- compte R 2313 (opération 12) : + 359157,09 €
- compte D 1641 (rembt capital emprunts) opération 12 : + 57 977,97 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 25/06/2015 et publication le 25/06/2015 - référence 217104306 - 20150611 - D30- 15 - DE*

## 4<sup>e</sup> délibération - n°31/2015

### **OBJET : DEVIS PAYSAGISTE MISSION CONSEIL POUR REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS**

Mme VIOLA THOMASSEN, paysagiste à FONTAINES, a transmis une offre détaillée indiquant l'objectif de l'étude, la méthodologie et le coût pour une mission de conseil concernant l'aménagement de l'espace public sur la Place des Tilleuls. L'offre a été transmise à tous les conseillers municipaux à l'appui des convocations. Montant total HT : 2 480 €, soit 2 976 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de mission de Mme VIOLA THOMASSEN, paysagiste à FONTAINES, pour un montant total de 2 976 € TTC. Elle assumera sa mission de conseil afin de conseiller les élus sur le dossier de

réaménagement de l'espace public sur la Place des Tilleuls.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 22/06/2015 et publication le 22/06/2015 - référence 217104306 - 20150611 - D31- 15 - DE*

### **COMMISSION Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) - MISE EN CONFORMITE MAIRIE**

La Mairie a pris contact avec le Grand Chalon afin d'obtenir des renseignements à ce sujet. Pour rappel, un diagnostic des Etablissements Recevant du Public de la commune avait été réalisé en septembre 2011, mais la loi a changé depuis. De nouveaux documents nous ont été transmis pour information par le Grand Chalon. Considérant que les conditions d'accès des personnes handicapées ne pourront être équivalentes à celles des personnes valides, il faudra présenter une qualité d'usage équivalente, c'est à dire créer un bureau au rez-de-chaussée de la mairie par exemple.

La secrétaire de Mairie suivra une formation de 2 jours à MACON à ce sujet organisée par le CNFPT. Le Conseil Municipal décide de demander au Grand Chalon la visite d'un technicien pour nous conseiller. Il est décidé de constituer une commission communale dédiée à l'Ad'AP dont les membres seront : Claude COTHEREAU, Elvira JAMMES, Cédric SCHMID et Jocelyne NASSOY.

### **PLANNING ROBOT PISCINE**

Le planning est élaboré par les conseillers présents. Un tour de garde des élus est instauré pour le traitement de la piscine les week-ends de Juillet et Août.

### **POINT URBANISME (dossiers déposés, autorisations délivrées)**

Le dernier point date du 8 janvier 2015.

#### **Permis de construire :**

M et Mme DEGRANGE, 5 ter rue de la source, ont obtenu un permis, arrêté du 14 janvier 2015, pour la transformation d'un garage en chambre.

#### **Déclaration préalable de travaux :**

M REY, grange 15 Grande Rue, création d'ouverture et modification, arrêté du Maire autorisant les travaux en date du 5 mars 2015.

M et Mme Olivier LACOT, 11 rue basse, travaux d'isolation par l'extérieur et ravalement de façade, réfection toiture, autorisés par arrêté du 7 avril 2015.

Mme Catherine DESBROSSE, 44 grande rue, percement d'une fenêtre sur une annexe, autorisé par arrêté du 7 avril 2015.

Mme Marie-Odile MIGNOT-GUENIN, 15 Grande Rue, réfection toiture et remplacement des huisseries, autorisés par arrêté du 28 mai 2015.

#### **Certificat d'urbanisme opérationnel :**

SCP FRANC, pour M MUNOT, détachement d'un lot à bâtir à côté du n°28 rue de la piscine, autorisé par arrêté en date du 3 février 2015.

Michel ISAÏE, construction d'une habitation à côté du hangar situé 13 chemin de l'Ouche, autorisé par arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2015.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **Grand Chalon :**

- réunion le 1<sup>er</sup> juin pour présenter le pôle de services destinés aux communes, les Maires et les secrétaires étaient conviés. Il s'agit d'un appui technique qui se veut le plus utile et le plus simple possible. Il ne s'agit pas de concurrencer les maîtres d'oeuvre privés, mais d'aider les communes à constituer leurs dossiers (aides financières possible via le syndicat mixte, formalisation du projet, conseil sur les procédures de la commande publique). 2 projets par commune et par an pourront être étudiés à titre gracieux (au delà prestation payante 400 €/jour). Les conseils municipaux devront délibérer afin d'adhérer ou non à ce service, qui existera quoiqu'il arrive.

- Projet d'étude sur la signalétique touristique, services et commerciale à l'échelle de la Côte chalonnaise, groupement de commande. Notre commune serait associée à la phase 4, c'est à dire à la conception de la charte graphique et visuelle. Le but est de définir une charte homogène et une identité visuelle à l'ensemble des communes viticoles de la Côte chalonnaise. Le coût de cette étude a été estimé à 880 TTC pour chaque commune associée à la phase 4. Notre commune délibérera à ce sujet le 9 juillet prochain. Les rapports et le cahier des clauses particulières de cette étude seront transmis par mail à tous les conseillers municipaux.

#### Camping-Piscine

Le raccordement en eau de source de la piscine et des toilettes du camping a été réalisé.

Noël JOLY et Claude COTHEREAU ont assisté à une réunion organisée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) le 8 juin concernant le traitement de l'eau des piscines et la réglementation en la matière.

#### Bâtiments

Le raccordement en électricité du hangar rue de la source a été réalisé le mercredi 10 juin. Devis accepté d'ErDF : 1 370 € TTC (non prévus au Budget primitif 2015). + coût de la tranchée et des fournitures. Devis FLEC (points lumineux, prise terre + tableau général) 2 377,46 € HT (2 852,95 € TTC). Le chauffe-eau de la guinguette est hors-service, devis de l'entreprise GRESSARD de Mercurey de 1 425,41 € TTC, un second devis sera demandé.

Le sol du bureau du secrétariat de Mairie est fortement endommagé, une résine sera appliquée en attendant la pose d'un nouveau revêtement.

CCAS : une réunion concernant l'organisation du Banquet des anciens du 14 juillet aura lieu le 23 juin à 19 h en Mairie.

SIVOS de GIVRY : Valérie VOLATIER a assisté à une réunion du Comité Syndical le 8 juin. Le Comité a décidé de réaménager la dette du syndicat en contractant un nouvel emprunt de 200 800 €, sur 10 ans, au taux de 1,60 %, et de rembourser les trois anciens emprunts du syndicat. Après la dissolution de celui-ci, la caisse d'épargne reportera la dette sur les 12 ex-communes membres, au prorata de la population et du nombre d'élèves au collège de Givry. Il sera demandé au conseil municipal de délibérer à ce sujet dans les prochains mois. La dissolution du syndicat devrait être prononcée fin 2015.

#### QUESTIONS DIVERSES

Un spectacle sera donné au grand lavoir les 18 et 19 juillet, et 22 et 23 août, par une troupe de théâtre de Mercurey. Il s'agit de faire revivre le lavoir comme autrefois. La troupe répète chaque mardi soir.

Un conseil d'école aura lieu le vendredi 19 juin 2015 à 18 h 30, le Maire étant absent, Marlène RONSE ou Elvira JAMMES le remplaceront.

Un poteau d'éclairage public est en panne chemin des Prés Marcilly depuis plusieurs mois maintenant, une demande dépannage sera adressée au SYDESL.

L'assemblée générale du Comité Territorial du SYDESL aura lieu le lundi 29 juin à 17 h à Mercurey.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 05.**